Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 370

Artikel: Les prud'femmes à Genève

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260550

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

flexion, n'y découvre-t-on pas une réponse à l'éternel argument antisuffragiste que le droit l'éternel argument antisuffragiste que le droit de voite et d'étgibilité des femmes déruirait la vie de famille? car n'est-ce pas précisément au contraire une preuve de l'étroite union conjugale en matière politique, que ce fait que la femme soit ainsi appelée à succéder à son mari?

Les Prud'femmes à Genève

Elections du 30 janvier 1932

De même que notre journal, par l'appel qui figure en exergue de son numéro d'aujourd'hui, l'Association genevoise pour le Suffrage vient d'insister de façon pressante auprès de toutes ses sociétaires féminines majeures, de nationalité suisse, et domiciliées d'uns le canton, pour qu'elles aillent sans tarder se faire inscrire comme électrices pour les prochaines élections aux tribunaux de prud'hommes. Il serait en effet infiniment fàcheux pour notre cause que les femmes de Genève pour notre cause que les femmes de Genève semblent dédaigner ou ignorer le droit nou-veau, peu considérable certes, mais que l'on peut en un sens envisagér comme « une ré-pétition générale» de droits plus étendus, qui leur est conféré; et nous aimons à croire que toutes les féministes, lectrices de ce journal, leur est contecto, control toutes les féministes, lectrices de ce journal, et remplissant les trois conditions indiquées plus haut, non seulement se sont déjà inscrites elles-mêmes, mais encore ont fait la propagande nécessaire dans leur entourage. Car, il ne faut pas l'oublier: qui ne sera pas inscrite ne votera pas! et il serait grand dommage que, par oubli, paresse ou négligence, le fait d'avoir laissé en souffrance ette pe le formali.é, si prestement accomplie (nous parlons d'expérience) écartat au derivas con-(nous parlons d'expérience) écartât au der-nier moment des urnes des électrices con-

L'Association pour le Suffrage n'est d'ail-urs pas la seule à en aviser ses membres, plusieurs autres Sociétés féminines de Genève s'occupent également activement de cette question: c est ainsi que l'Union des Femmes dans sa circulaire mensuelle, le Lycéum-Club dans son Bulletin, sans doute aussi l'Associa-tion des Femmes universitaires et les groupe-ments de fonctionnaires de l'enseignement of-ficiel, y consacrent des explications. L'Union ments de fonctionnaires de l'enseignement of-ficiel, y consacrent des explications. L'Union chrétienne de jeunes filles, et les deux grou-pements de profes eurs de l'enseignement libre pratiquent, alors, le système de l'inscription collective, en prenant la peine de récolter sur formulaires les indications nécessaires qu'un membre dévoué et responsable trans-mettra à qui de droit avec les pièces justiff-catives obligatoires; et enfin, les groupements professionnels, syndicats socialistes, syndicats chrétiens-sociaux, Association des commis, etc., font de leur côté, et parallèlement à l'action du Comité féminin, une propagande sur une large échelle. Disons encore ici, pour répondre à quelques

Disons encore ici, pour répondre à quelques questions qui nous ont été posées, que du fait de s'inscrire comme électrice ne résulte nul-lement, comme paraissent le craindre quelques-unes, une candidature aux tribunaux de prud'hommes. Il est bien entendu en effet que personne, ni femme ni homme, n'est candidat contre son gré, et ne figureront sur les

listes de candidats que ceux et celles auprès de qui des démarches spéciales auront été faites. Les électrices inquiètes peuvent donc se rassurer.

Nous avions espéré pouvoir donner aujour-d'hui la liste complète des candidatures fé-misines, telle qu'est en train de l'élaborer le Comité d'action nommé à cet effet; mais il nous manque encore un certain nombre de ponses, et nous attendrons pour la publicr ici notre prochain numéro. Celui-ci paraîtra en effet une semaine avant ces élections fixées en effet une semanne avant ces elections fixées au 30 janvier, et fournira ainsi tous les renseignements désirables, alors que, qu'on le note bien, le délai pour les inscriptions d'électrices étant échu le 23 janvier, à midi, il sera trop tard pour aller s'inscrire quand on lira à nouveau le Mouvement. C'est donc quinzaine-ci qui est la quinzaine im-

N.B. — Ne pas oublier en s'inscrivant son passeport ou son permis de séjour. Rappelons aussi que le Secrétariat des Intérêts fémuins, 22, rue El-Dumont, est prêt à fournir tous les renseignements qu'on lui demandera (s'y adresser soit par écrit, soit les lundis et samedis aprèsmidi et le jeudi matin).

Le pastorat féminin et le "Cas Furna"

La question du pastorat féminin occupe de plus en plus l'opinion publique. En effet, chez nous, comme du reste dans de nombreux pays, les femmes ne sont pas encore autorisées à exercer les fonctions complètes d'un pasteur. Seule, l'Eglise libre du canton de Vaud accorde aux théologiennes les mêmes droits qu'à leurs collègues masculins; dans les autres cantons, elles ne peuvent être qu'« assistantes de paroisse»; si le canton de Genève ne limite pas leur travail, il ne leur accorde cependant que le titre de pasil ne leur accorde cependant que le titre de pas-teur auxiliaire. Dernièrement encore, le Synode argovien a autorisé les paroisses du canton à désigner des «assistantes», mais à la condition expresse qu'on ne profiterait pas de cette auto-risation pour essayer de les nommer ensuite « pasteurs», qu'elles ne pourraient pas faire partie des caisses de retraite et ne seraient pas mises au bénéfice des augmentations de salaire pro-gressives, selon les années de service! Un cas très typique de l'opposition systéma-

On cas tres typique de l'opposition systema-tique faite au pastorat féminin est celui de Furna. Ce petit village du canton des Grisons, situé à 1380 mètres d'altitude, cherchait un nouveau pasteur et devait, avant de l'avoir trouvég-se contenter des bons services d'un ecclésiastique venant de la vallée. La paroisse n'était guère existaite de cet acrament, et casmail fort de sa(isfaite de cet arrangement, et craignait fort de se voir privée de directeur spirituel, lorsqu'en hiver les grandes chutes de neige rendraient dif-ficiles les communications avec la plaine. Aussi s'efforcait-elle de trouver un pasteur, mais en s'efforçait-elle de trouver un pasteur, mais en vain. C'est alors que son choix tomba sur une jeune théologienne des Grisons, M^{me} Caprez-Roffler. S'appuyant sur la Constitution canto-nale, qui autorise les paroisses à choisir elles-mêmes leurs pasteurs, Furna confia donc à M^{me} Caprez les fonctions de pasteur; mais le Synode du canton des Grisons refusa de reconnaître cette nomination, qui était en opposition avec la loi ecclésiastique cantonale. La commune de Furna, très satisfaite de son pasteur, protesta en s'ap-puyant sur la Constitution.



DE-CI, DE-LA

Pour les enfants de chômeurs.

Pour les enfants de chômeurs.

La Fondation Pro Juventule, frappée des répercussions graves que peut avoir la crise actuelle sur les enfants, non seulement au point de vue matériel du pain à manger chaque jour, mais à celui aussi de l'apprentissage auquel il faudra peut-être renoncer, ou des loisirs créés par le chômage, et qu'il faudra viser à employer de façon intelligente et utile, organise à travers la Suisse, et pendant tout ce mois de janvier 1932, une collecte en faveur des enfants de chômeurs que nous recommandons chaudement à nos lectrices. La présence dans le Comité organisateur de cette collecte de personnalités bien connues dans nos milieux féministes, telles que Mmes Aernen-Burzil (Saint-Gall), Imboden-Kaiser, Dr. en médecine (Saint-Gall), Mile Elisa Serment (Lausanne), Dr. R. Briner, directeur de l'Office cantonal des mineurs (Zurich), etc., nous est une garantie que l'argent ainsi recueilli sera employé de façon judicieuse.

Les versements peuvent être faits au compte de chèques postaux de Pro Juventute, No VIII. 31-00, Zurich.

"Pax International".

.Pax International".

"Pax International".

On nous prie d'attirer spécialement l'attention de nos lecteurs sur le numéro spécial de Pax International, l'organe de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, qui vient de paraître, et qui est presque entièrement consacré à la conference que Ghandi a donnée à Genève le 10 décembre dernier (texte intégral des paroles du mahatma). Les événements récents en Inde donnent encore plus d'actualité à ce numéro, que l'on peut se procurer pour 50 c. au siège de la L.F.P.L., 12, rue du Vieux-Collège, Genève.

Oeneve.

A noter dans le même numéro plusieurs arti-cles sur Jane Adams, présidente internationale, titulaire du prix Nobel.

La Turquie progressiste.

Le Parlement turc vient de voter une loi sti-pulant que tous les Turcs, hommes et femmes, désirant contracter mariage, doivent préalable-ment subir une visite médicale. Cette loi est entrée en vigueur immédiatement.

La femme égyptienne et le divorce

Chacun sait que, jusqu'à ces derniers temps, en Egypte, le mari seul pouvait demander le divorce. Cependant une nouvelle loi vient d'accorder également ce droit aux femmes et en septembre dernier, une dame de la haute société gyptienne a pu de ce fait intenter une action en divorce à son époux et a gagné son procès.

Une princesse musulmane titulaire d'une bourse de journalisme.

outres de journalisme.

La princesse Esma Zafir, d'Algérie, est arrivée à Londres, représentant le journal Akcham. Titulaire d'une bourse de journalisme, la jeune écrivain se rendra sous peu aux États-Unis afin d'étudier la philosophie à Rockford College. Esma Zafir est la petite-fille de la princesse Zeyneb, une des premières leaders du mouvement féministe turc et la première journaliste de race arabe.

Un bouquet de succès féminins.

Un bouquet de succès féminins.

Le second grand prix de Rome pour la sculpture a été décerné à Mile Boulay. C'est la troisième grande victoire féminine artistique de cette année les deux premières étant celles de Miles Desportes et Roget au concours de Rome de musiquime les deux premières de la princesse royale, la jeune chirupen Elisabeth Bruni. Cette nomination est treib et accueille, E. Bruni s'étant déjà feit remarquer en compliquées réussite de plusieurs opérations fort compliquées réussite de plusieurs opérations fort compliquées d'agriculture du Brandbourg, une jeune Prussienne, Mile A. Kalbow, a subi avec succès l'examen de maitre-jardinier. Elle est la première femme qui remporte ce titre dans cette province. L'examen doût être fret compliqué, si l'on pense que sur 12 candidats inscrits, 3 seulement ont obtenu la maîtrise.

L'aide au prisonnier en Allemagne

L'aide au prisonnier en Allemagne.

D'après le rapport de gestion de l'Assistance aux Prisonniers de Berlin, le travail accompli dans ce domaine par des employés et de nombreuses aides volontaires, qui ont répondu à plus de 24,000 demandes de conseils, nous fait comprendre les immenses difficultés rencontrées. Il ne s'agit pas seulement de prisonniers, mais avant tout des détenus libérés pour lesquels il faut chercher du travail, problème de nos jours plus difficile que jamais, étant donné la crise actuelle et l'intensité du chômage. Nous admirons d'autant plus le travail assidu et le zêle de ces personnes dévouées qui ne s'efforcent pas seulement à fournir du secours matérie à leurs protégés, mais qui tâchent tout autant de leur faciliter la reutrée dans une vie normale, de leur aider à suumonter les tentations de la liberté acquise, liberté trop souvent néfaste et dangereuse pour les détenus libérés.

Le Grand Conseil s'est réuni dernièrement pour résoudre cette question du pastorat féminin près la loi ecclésiastique grisonne actuelle, en effet, seuls les théologiens admis par le Synode peuvent obtenir un poste de pasteur. Les femmes n'avant encore jamais été reconnues par le Synode ne pouvaient donc être nommées dans une pa-roisse. La majorité de la Commission d'étude proposait au Grand Conseil d'accorder à toutes les femmes ayant terminé leurs études de théologie le droit d'exercer le pastorat complet, tandis que la minorité proposait de ne l'accorder qu'aux célibataires, la femme pasteur qui se marierait perdant ainsi le droit de continuer l'exercice de sa vocation, Malheureusement, c'est cette opinion qui l'emporta, et par 33 voix contre 13, le Grand Conseil du canton des Grisons accorda aux femmes l'autorisation d'exercer le pastorat, mais à condition qu'elles soient célibataires! - Cette

modification de la loi ecclésiastique doit ce-pendant être soumise à la votation popularie. Cette question nous met de nouveau en pré-sence de la question du droit au travail de la femme mariée, question qui semble soulever en-core davantage de discussions lorsqu'il s'agit de la femme pasteur. Aussi, Mmes Stadler et Caprez, toutes deux théologiennes et toutes deux mariées, ont-elle jugé nécessaire de répondre dans le Schu ont-elle jugé nécessaire de répondre dans le Schw. Frauenb!att à diverses critiques. Pourquoi, disent-elles, une femme pasteur ne pourrait-elle pas, tout aussi bien qu'une autre, remplir le double devoir qu'entraine l'exercice d'une profession pour une femme mariée? Un pasteur, surtout dans une petite paroisse, n'a pas des journées de travail trop remplies, et il lui est très facile d'oraniser ses occumations de fesso à par négligare. ganiser ses occupations de façon à ne négliger aucun de ses devoirs. M^{me} Caprez, pour pouvoir répondre à l'appel que lui adresse la paroisse de Furna, s'est vue dans l'obligation de diviser

sains et se conformer le plus possible aux règles de la science alimentaire. Des millions de dollars sont engloutis cha-

que année dans des campagnes de propagande en faveur du lait et de son contrôle, en fa-veur des légumes et des fruits, de leur fraicheur, et de leur consommation.

Ce goût de l'hygiène se retrouve partout: aux abattoirs de Chicago, où toutes les glan-des des animaux sacrifiés sont inspectées par des employés du gouvernement, et où, à la moindre lésion, l'animal entier est déclaré impropre à la consommation; dans les Usines du Quaker Oats, où, durant tout leur trajet dans l'usine, les grains de blé, d'avoine, ou de riz ne sont jamais touchés par une main humaine. Des verres de papier stérilisés, que l'on jette après s'en être servi une fois, se trouvent à côté de toutes les fontaines, dans les lavabos des buildings, dans les trains. Il y a, bien entendu, des exceptions à cette règle y a, hen entendu, des exceptions a cette regie générale de l'hygiène à tout prix. Et ; je range parmi ceux-là tous les passionnés de l'alcool, les «humides», qui boivent jusqu'à de l'alcool méthylique pour satisfaire leur vice, au point d'en perdre la vue. Ceux-là, évidemment, oublient les soucis de l'hygiène. (Je dois avouer n'avoir jamais reucontré dans ma vie autant d'aveugles qu'à New-York, j'en ai dénombré dix dans une heure!)

Il y a aussi les misérables nègres du Sud, sous-alimentés, qui sont atteints de la pellagre. Mais généralement, et à part ces exceptions, il est même curieux de le constater, l'enfant américain apprend dans toutes les

écoles à combiner ses menus et à suivre courbe de poids, comme on apprend chez nous la mort de Jeanne d'Arc ou la table de multiplication.

Ouelques caractéristiques de l'alimentation aux Etats-Unis.

En Amérique il est aussi indispensable d'a-voir un ouvre-conserves, qu'en France un tire-bouchons. Tout se met en conserves, la tire-bouchons. Tout se met en conserves, la saucisse, les fruits, les potages, les jus d'oignons... il n'est vraisemblablement pas un seul aliment, excepté la glace et pour cause, qui ne puisse s'acheter en boite. Il faut d'ailleurs reconnaître que certaines conserves sont bonnes, le tomato-cocktail, ou jus de tomate contenant du jus de citron et du jus doignons, et que l'on sert glacé en guise de potage l'été, est certainement délicieux et mérite d'être introduit chez nous.

Lorsqu'on dit « les Américains sont des enfants », je suppose que l'on veut d'abord parler de leurs goûts alimentaires: candies, surceries et chewing qum, cuisine simple ou pas

creries et *chewing gum*, cuisine simple ou pas de cuisine, plats décorés, amusants à voir, ornés de beaucoup de couleurs, piments rouges sur asperges vertes, tomates et laitues, gelées trem-

asperges vertes, tomates el lattues, gelees frem-blotantes de toutes sortes de coloris.

Les légumes sucrés servis avec la viande sont très appréciés: les sweet potatoes, le maïs; on vous sert de la gelée de groseille avec du dindon, de la gelée de menthe avec du mouton. Les épices sont toujours violen-tes, pour suppléer à l'absence de saveur na-turelle; on a plutôt l'impression de produits

chimiques que de denrées végétales. Les mélanges les plus extraordinaires vous sont pré-sentés: des viandes hachées avec de la crême et du céler; les crèpes de maïs sont servies avec de la saucisse; le poulet est haché dans la soupe: vous trouvez des salades de légues avec des fruits, des noix, des noisettes de la mayonnaise.

Quelques bonnes choses: le thé glacé à la menthe; le strawberry shortcake et le straw-berry ice-cream; des salades de laitue grosses et fournies comme des choux; du céleri en

Les principes gastronomiques n'existent pour ainsi dire pas. Il n'y a qu'un principe en Amérique: le mélange. On mange de tout, à Amérique: le mélange. On mange de tout, à tous les repas et dans n'importe quel ordre, le sucré avec le gras, la mayonnaise avec les fruits, la compote avec la sauce, la glace avec le café chaud. Il n'y a pas d'ordre dans le service des mets, on commence aussi bien par une coupe de fruits; enfin il n'y a pas de différenciation entre les trois repas du jour, la section de la convention religious primourt, a la convention religious religious de la convention religious de la convention religious de la convention religious de la convention de la co du moins quant à la composition; n'importe quel mets est servi aussi bien au breakfast qu'au lunch et au diner.

Nous concluerons ainsi: le goût est, de tous les sens, le plus difficile à éduquer. On n'est vraiment gourmet qu'après trente ans. La jeunesse de chez nous n'aime pas davan-tage généralement faire la cuisine et préfère une promenade ou une danse à un repas sa-vant. Cela vient plus tard. Les Américains ont la chance (ou l'inconvénient) d'avoir, à ce point de vue, encore moins de vingt ans. A propos du vâtement, de l'entretien de la maison et de la propriété.

de la maison et de la propriété.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce chapitre.
D'une manière générale les maisons américaines nous ont paru très propres, plus propres
et mieux tenues que la moyenne des maisons
françaises. Dans ce domaine, comme dans
le domaine alimentaire, le souci de l'hygiène
se retrouve; la propreté est le principal souci;
la décoration, l'ordre, le soin du linge ne
passent que bien après. Fait curieux: dans tout
mon voyage, je n'ai pas vu chez les particuliers de machines à coudre. On a des machines à laver; le linge est changé tous les
jours, on rencontre des calendreuses pour le
repassage... mais la couture est sacrifiée.
L'Américaine ne coud ni ne raccommode, car,
dans ce pays, étant donnés les prix indus-

L'Américaine ne coud ni ne raccommode, car, dans ce pays, étant donnés les prix industriels, cela n'en vaut vraiment pas la peine; le temps de la ménagère est plus précieux, même si elle doit le passer à se distraire.

Nous touchons là à une autre grande différence entre nos pays: en Amérique, le souci du temps prime tous les autres, même pour la femme dans son foyer, même pour la femme de condition modeste. L'idéal de la femme américaine dans son intérieur semble de la femme de la femme américaine dans son intérieur semble de la femme de l être le suivant: la propreté, l'hygiène sous toutes ses formes, corporelle et alimentaire, pour tous les membres de sa famille, d'abord. pour tous les membres de sa famine, d'about. Après cela, gagner du temps. Toutes les autres valeurs ménagères sont de peu d'importance; elles ne valent pas la peine que l'on se donne tant de mal. Pour la famille américaine la santé et l'action passent avant tous